

MAN  
DAR  
iNE

# LA SICAV DE PARTAGE PORTEURS D'ESPÉRANCE

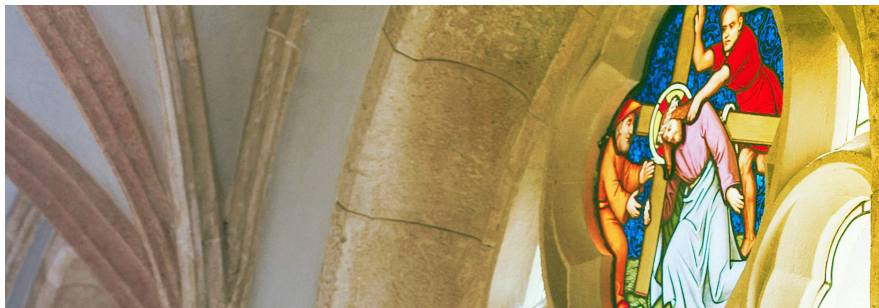
CORREF&COMPAGNIE

**CORREF&COMPAGNIE**  
Accompagner & Mutualiser



[www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

# LA SICAV PORTEURS D'ESPERANCE



## CARACTÉRISTIQUES

- Nom de la Sicav : Porteurs d'Espérance
- Structure juridique : Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) de droit français
- La SICAV est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Valeur liquidative quotidienne
- Actions P (code ISIN FR001400ROA4) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées
- Actions PI (code ISIN FR001400SVU5) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées ; minimum de souscription de 100 000 €
- Indicateur de référence composite : 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR
- Frais de gestion de l'action P : 1,20 % TTC\* annuels maximum dont 50 % reversés par Mandarinie Gestion sous forme de don à l'association « CORREF&Compagnie », déduction faite des rétrocessions versées ou à verser

- aux distributeurs de la Sicav et des frais administratifs externes de la société de gestion
- Frais de gestion de l'action PI : 0,80 % TTC\* annuels maximum dont 50 % reversés par Mandarinie Gestion sous forme de don à l'association « CORREF&Compagnie », déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la Sicav et des frais administratifs externes de la société de gestion
- Commissions de mouvement : néant
- Commissions de surperformance : néant
- Frais indirects : non significatifs
- Frais d'entrée et de sortie : néant.

## OBJECTIF DE GESTION

Porteurs d'Espérance est une Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) dont l'objectif de gestion est la recherche d'une performance nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé supérieure à la performance de l'indicateur de référence composite composé de 70 % d'ICE BofAML

3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR.

La Sicav n'est pas gérée par rapport à cet indicateur de référence composite, mais des comparaisons avec ce dernier restent cependant possibles à long terme. L'indice ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations de la zone Euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans. Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : [www.theice.com](http://www.theice.com).

L'indice EURO STOXX est un sous-ensemble des titres euro de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice représente les sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation de 11 pays de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis. Cet indice est administré STOXX Limited par et disponible sur le site : <https://www.stoxx.com>

\* La société de gestion Mandarinie Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes

## Principaux risques

SRI ou échelle de risques allant de 1 à 7. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 années. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

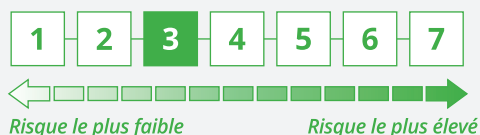
### RISQUES MATÉRIELLEMENT PERTINENTS ET NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit
- Risque de perte en capital

Le profil de risque détaillé du FCP est présenté dans son prospectus complet, consultable sur le site internet : [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

### PROFIL DE RISQUE :

#### INDICATEUR DE RISQUE



Informations à jour au 30/09/2024

Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.



# STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement de Porteurs d'Espérance repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la Sicav, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ».

L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Mandarine Gestion utilise en complément d'agences de notation extra-financière (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son processus de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique.

L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEAO) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon
- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)
- 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80 % maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs
- 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité

initial de 80 % en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80 % en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20 %, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaia Index Europe et le Gaia index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5 % du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique.

Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).

Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer

les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices. La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90 % de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).

- Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25 % de l'actif net.

## Les produits de taux

La SICAV peut investir entre 50 % et 100 % de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield » dans la limite de 50 %. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20 %. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50 % de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20 %. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50 % de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques.

## Les actions

La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10 % et 50 % de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20 % maximum de l'actif net en petites capitalisations)

## Les instruments dérivés

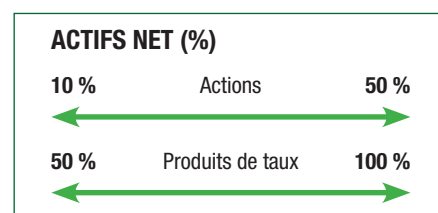
La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

## Les OPCVM et/ou FIA

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10 % maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».





## LA RESPONSABILITÉ MORALE DES INVESTISSEMENTS

Le processus d'investissement est basé sur les critères éthiques de l'Investissement Socialement Responsable et privilégie des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable et qui satisfont les critères suivants :

### Le respect de la dignité humaine

À la lumière de l'Enseignement Social de l'Eglise, le respect de la dignité humaine et de la vie, le droit à un travail décent, le respect de la viabilité écologique de la terre et l'objectif partagé du Bien commun.

### Les critères classiques d'éthique sociale et sociétale

Sont identifiés les critères ISR (Investissement Socialement Responsable), ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

### Les critères financiers

Le modèle économique sélectionné vise à permettre au gestionnaire de se positionner sur des thèmes porteurs selon son analyse et de suivre la stratégie mise en place pour chercher à atteindre les objectifs fixés.

## LE FONCTIONNEMENT DU PARTAGE

### L'action P et PI, pour un soutien indirect

Mandarine Gestion reverse sous forme de don une part significative (50 % nets de frais <sup>(1)</sup>) de sa rémunération de gérant (1,20 % en TTC pour les actions P et 0,80 % en TTC pour les actions PI) à l'association « CORREF&Compagnie ».

Cette contribution est transparente pour le souscripteur qui conserve ses revenus. Si ce mécanisme n'ouvre pas droit à des avantages fiscaux pour le porteur d'actions, la société de gestion peut profiter d'une réduction d'impôt selon les modalités prévues par le Code Général des Impôts.

(1) Détail du partage dans le prospectus.

### POUR LES PARTICULIERS ET LES INSTITUTIONS

Ses caractéristiques de gestion font de Porteurs d'Espérance un placement de fond de portefeuille, pour les particuliers comme pour les fondations, institutions, congrégations et autres associations. Il permet de surcroît de participer sur le long terme au financement pérenne des projets soutenus par l'association « CORREF&Compagnie ».



### LES SIX PRINCIPES D'ÉTHIQUE CORRESPONDANT À L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

- Principe 1 : respect des droits de l'homme, de la vie et promotion de la paix.  
Exemple : respect des conventions internationales en matière d'armement.
- Principe 2 : respect des droits fondamentaux du travail.  
Exemple : abolition du travail des enfants.
- Principe 3 : développement du progrès social et de l'emploi.  
Exemple : innovation et la recherche favorisant la création d'emploi.
- Principe 4 : préservation de l'environnement.  
Exemple : respect des normes internationales de qualité environnementale et énergétique.
- Principe 5 : respect des règles de fonctionnement du marché.  
Exemple : respect du bon fonctionnement du marché et des pratiques concurrentielles.
- Principe 6 : respect de règles de bonne gouvernance.  
Exemple : indépendance du conseil d'administration, classement des niveaux de corruption des différents pays.

Ces principes sont détaillés dans le prospectus complet de la Sicav, consultable sur le site internet : [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)



MAN  
DAR  
iNE

## UN MECANISME DE PARTAGE POUR SOUTENIR CORREF&COMPAGNIE

En souscrivant au fonds de partage Porteurs d'Espérance à travers la part dédiée à CORREF&Compagnie, vous pouvez soutenir financièrement l'association CORREF&Compagnie, qui aide les instituts religieux à envisager sereinement leur avenir et celui de leurs membres.

### Soutenir CORREF&Compagnie

## CORREF&COMPAGNIE

Accompagner & Mutualiser

La retraite, ça se prépare ; le vieillissement d'un institut religieux aussi ! C'est avec cette conviction que la CORREF a créé en juin 2024 l'association CORREF&Compagnie. Son objectif est double : aider les instituts fragiles ou en fin de vie à prendre soin de leurs membres jusqu'au bout, et permettre à leurs responsables de prendre les meilleures décisions possibles quant à l'avenir de l'institut lui-même.

CORREF&Compagnie suscite la prise de conscience en proposant à ses membres un état des lieux complet (gouvernance, immobilier, œuvres, économet, finances...)

Selon les besoins, CORREF&Compagnie proposera les services et les conseils de professionnels qualifiés dans ces différents domaines.

L'objectif est de construire ensemble des solutions sur mesure et adaptées à chaque institut.

Par son lien avec la CORREF, CORREF&Compagnie permet et encourage la mutualisation des moyens entre instituts. Elle développe aussi la collaboration avec des laïcs.



### QU'EST-CE QUE LA CORREF ?

La Conférence des religieux et religieuses de France est une association catholique qui représente près de 450 instituts religieux.

Elle est née en novembre 2008 de la réunion de deux conférences distinctes, l'une pour les supérieurs majeurs

des instituts masculins, l'autre pour les supérieures majeures des instituts féminins. Les instituts membres sont à la fois apostoliques et monastiques.

La CORREF assure la représentation de la vie religieuse en France et soutient sa vitalité.

L'objectif de la CORREF est d'être avant tout au service des instituts qui la composent et qui partagent de nombreux défis communs : internationalisation, appels des diocèses à des missions nouvelles, lutte contre les abus ou encore vieillissement.

## CONTACTS

### ÉQUIPE WHOLESALÉ



**Jean-Philippe Abougit**

+33 1 80 18 14 71

[jpabougit@mandarine-gestion.com](mailto:jpabougit@mandarine-gestion.com)



**Caroline BOUYER**

+33 1 80 18 14 73

[cbouyer@mandarine-gestion.com](mailto:cbouyer@mandarine-gestion.com)



**Adrien Mallet**

+33 1 80 18 14 53

[amallet@mandarine-gestion.com](mailto:amallet@mandarine-gestion.com)

### ÉQUIPE INSTITUTIONNELS

### INTERLOCUTEURS DÉDIÉS AUX PARTICULIERS ET ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (OSBL)

**MEESCHAERT GESTION PRIVÉE** 30 avenue Kléber, 75016 Paris, tel : 01 53 40 20 20



**Laurent Le Baron**

+33 1 53 40 24 32

[llebaron@meeschaert.com](mailto:llebaron@meeschaert.com)

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, la SICAV est admise à la circulation en Euroclear.

Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.



### COMMENT SOUSCRIRE

#### Souscription auprès d'une entité du Groupe

En prenant contact avec Mandarine Gestion (si vous représentez un institutionnel) ou Meeschaert Gestion Privée (si vous êtes un investisseur privé) pour procéder aux formalités administratives, vous bénéficierez notamment d'une exonération de droits de garde et d'un suivi fiscal annuel relatif à la distribution des revenus au profit de l'association CORREF&Compagnie.

#### Souscription auprès de votre intermédiaire financier

Le prospectus de la Sicav Porteurs d'Espérance accessible sur le site [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com) permettra à votre établissement bancaire de le référencer pour vous le proposer à la souscription.

**MANDARINE**

Mandarine Gestion  
30 avenue Kléber  
75016 Paris  
France

[www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)

**CORREF&COMPAGNIE**

Accompagner & Mutualiser

3 rue Duguay-Trouin  
75006 Paris  
France

[www.correfetcompagnie.fr](http://www.correfetcompagnie.fr)

**MEESCHAERT**

1935

30 avenue Kléber  
75016 Paris  
France

[www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)

## À PROPOS DE MANDARINE GESTION

Mandarine Gestion est une des principales sociétés de gestion françaises. Sa mission est de proposer à ses clients des solutions d'investissement innovantes qui contribuent au financement responsable et durable de l'économie. Gérant de conviction, la société offre une gamme complète de stratégies d'investissement en actions, obligations et multi-actifs. Basée en France, avec des bureaux en Suisse et en Allemagne, Mandarine Gestion est également présente en Autriche, BeNeLux, Italie, Espagne et dans les pays nordiques. Au 1er janvier 2024, la société gère 6 milliards d'euros d'actifs et compte près de 100 collaborateurs. Mandarine Gestion est membre du Groupe LFPI, l'un des premiers gestionnaires d'actifs indépendants multi-stratégies en Europe.

## AVERTISSEMENT

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Mandarine Gestion et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) de la Sicav (disponible gratuitement auprès de Mandarine Gestion et/ou sur le site internet [www.mandarine-gestion.com](http://www.mandarine-gestion.com)) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Mandarine Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

Les informations concernant la Sicav Porteurs d'Espérance sont issues du prospectus daté du 30/09/2024.

Mandarine Gestion - S.A.S. au capital de 8.992.760 euros

Siège social : 30 avenue Kléber 75016 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 28 février 2008 sous le numéro GP 08000008 - R.C.S. de Paris 501 221 204 - N° TVA FR82501221204